

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-180-2025

TRAVAUX PUBLICS
INSPECTION OUVRAGE

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RUES HENRI BECQUEREL ET JEAN-BAPTISTE PERRIN

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DSM SARL – 124 Route de Ferrossière - 38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR demandant l'autorisation de réaliser des travaux d'inspection d'ouvrage sur les rues Henri Becquerel et Jean-Baptiste Perrin à Saint-Marcel.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier.

ARRÊTE

Article 1er : Du mardi 09 décembre 2025 à 07h00 jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 à 19h00, lorsque la signalisation est en place, l'entreprise DSM SARL est autorisée à réaliser des travaux suivants :

- Intervention pour inspection d'ouvrage.

Article 2 : La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores suivant l'avancée du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise DSM SARL, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise DSM SARL devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 novembre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 24 NOV. 2025.
Le Maire
Raymond BURDIN

